



Feuilles de pointage/35h/heures supplémentaires

Par **raymond chrystophe**, le **01/03/2017** à **10:10**

Bonjour,

lors d'un procès prud'homale l'employeur présente des feuilles de pointage que je n'ai jamais signées je pense qu'il a pu me signer ses feuilles (subissant alors une pression énorme et étant déjà en conflit pour mes heures) prétextant que c'était des documents pour l'inspection du travail ces feuilles de pointage ne devraient-elles pas être datées de ma main et de ma signature et annexées à mon bulletin de salaire chaque mois?? ne doivent-elles pas être infalsifiables? car les documents présentés ne comportent que ma signature. Je n'ai pas d'avocat pour cette affaire, je suis représenté par un délégué syndical.

Par **P.M.**, le **02/03/2017** à **19:19**

Bonjour,

En tout cas le Conseil de Prud'Hommes devra apprécier la valeur de tels documents car je pense que vous les avez contestés et que vous avez produit vos propres relevés...

Par **raymond chrystophe**, le **02/03/2017** à **20:30**

bonsoir

merci de votre réponse malheureusement je n'ai jamais été entendu, je suis allé en départage, ensuite tribunal d'Aix et maintenant je dois aller en cassation si je veux pouvoir continuer.

Par **P.M.**, le **02/03/2017** à **22:52**

Pour pouvoir aller en Cassation, il faudrait qu'une erreur dans l'application du Droit ait été commise car ce n'est pas un nouveau Jugement de l'affaire...

Si l'affaire porte sur plus de 4 000 €, il y a déjà possibilité de faire Appel à moins que ce soit ce que vous appelez "tribunal d'Aix"...

Par **raymond chrystophe**, le **03/03/2017** à **08:48**

oui c est ça ,et en fait le delegué n ' pas signé l acte de declaration d'appel et n a pas mentionné l identité donc notre affaire a été debouté en appel donc il pense faire marcher l assurance du syndicat mais bien sur il n'est pas chaud à cause de ces feuilles de pointage qui depuis le début me portent tort
dont j'ai obtenu une photocopie qui sont de tres mauvaise qualité je suis désepéré car vraiment cet employeur m'a fait vivre l'enfer
ces feuilles ne devraient elles pas avoir la date ecrite de ma main chaque mois ?car il n'y a que ma signature donc l'employeur peut tres bien avoir rajouter le mois apres nous avoir fait signer ses papiers
merci de votre attention

Par **raymond chrystophe**, le **03/03/2017** à **09:29**

et même en départage la juge n'a pas daigner nous écouter ,ça a duré 5 mn on c'est déplacé exprès avec mon collègue car nous étions 2 à le mettre au prud'homme pour la même raison et malgré nos relevés d heures personnel c'est encore ces feuilles qui ont été retenu par la juge !!

Par **P.M.**, le **03/03/2017** à **10:59**

Bonjour,
S'en prendre à une décision de Justice n'est pas raisonnable et il serait plus rationnel de considérer que l'argumentation développée n'était pas la bonne ou assez forte...
Comme je vous l'ai dit, il n'est pas possible de faire marche arrière, en plus l'erreur paraît grossière concernant la déclaration d'Appel...
La preuve qu'elle peuvent être retenues sans comporter tout ce que vous voudriez qu'elles aient car quand même votre signature peut paraître suffisamment probante sinon, il fallait déposer plainte au pénal pour faux et usage de faux mais vous indiquez que l'employeur "peut" rajouter le mois sans pour autant affirmer que c'est ce qui s'est passé...
Personnellement, quand je signe un document, j'en exige toujours le double...

Par **raymond chrystophe**, le **03/03/2017** à **11:47**

merci pour toutes vos réponses en effet j'etais tellement perturbé à l'époque (je suis tombé en depression suite à ça)que je n'ai pas du tout pensé plus loin...
merci encore
cordialement